

DECRET N° 84/22 du 22/07/80 MTFP.DCTFP.DFP.S.V.

portant inscription au tableau d'avancement autre de l'année 1980 de Monsieur TATY Jean Louis, Administrateur des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979  
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires  
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF)

D.G.B.

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat

(/u le décret n° 63/81 du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires

(/u le décret n° 65/170/FP du 25.6.1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires

D.C.F.

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196.FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires.

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres

(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement

(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres

(/u le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville le 22.9.1983.

ARTICLE 1er. - Monsieur TATY Jean Louis, Administrateur de 2° échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des S.F (Administration Générale) en service au Département de la Propagande du Parti à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 à 2 ans.

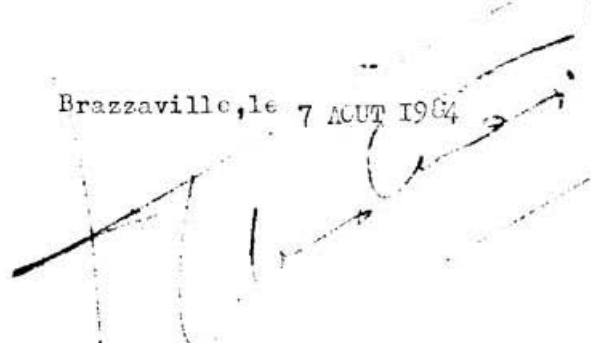
ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement

Le Ministre du Travail et,  
de la Prévoyance Sociale

  
Bernard COMBO MATSIONA.-

Brazzaville, le 7 AOUT 1984

  
Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances

  
Itihi Ossétoumba LEROUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC  
DGTFP.DFP  
DCF  
SGCM/BC  
D.P.P  
INTERESSE  
DOSSIERS

1  
3  
3  
2  
2  
1  
3.-

